

La pré-socialisation aux enjeux de l'emploi dans le sport : une responsabilisation du temps de l'adolescence

• **Hubert Amarillo**

*Sociologue du travail, Chercheur contractuel **

Dans les pays développés contemporains, il est communément admis que l'adolescence s'est construite autour de la conception d'une « irresponsabilité » sociale « provisoire » (Bourdieu, 1980). Avec l'allongement de la scolarité obligatoire, le recul de l'accès à un emploi stable et de la fondation d'une famille de procréation, ce temps du détachement, initialement réservé aux enfants des catégories les plus favorisées, s'est peu à peu étendu à une très grande majorité de chaque classe d'âge. Dans le même temps, les pratiques et les consommations sportives offertes aux populations adolescentes et jeunes se sont fortement développées, suivant sans doute une « logique propre » de réponse à « une certaine demande sociale » (Bourdieu, 1980, p. 173) en provenance de ces populations et de leurs familles. Ainsi, hors du cadre scolaire, le sport a été une des activités les plus investies par la collectivité comme support du développement personnel des adolescents.

Plutôt que d'une « irresponsabilité » sociale, De Singly parle du « pouvoir sur soi » limité de l'adolescence. Le propre de cet âge est de ne pouvoir donner accès à « l'idéal social de l'individu contemporain », celui d'un être autonome, ayant du « pouvoir (...) sur lui-même, sur ses pratiques » (De Singly, 2010, p. 25). A la différence du monde adulte, les

adolescents ne jouissent ni du « pouvoir sur soi », ni de la « liberté de décider », et ne sont pas encore considérés comme des êtres tout à fait éclairés ou raisonnables – trois caractéristiques jointes de l'âge adulte (De Singly, 2010).

La manière dont nous envisageons ici la pratique sportive adolescente se différencie de la vision sociologique habituelle. Certes, nous pensons que l'univers adolescent se caractérise globalement par une « irresponsabilité provisoire » (Bourdieu, 1980, p. 145), mais c'est un univers mixte, où jouent aussi divers processus de responsabilisation. Pour les adolescents, l'univers de la pratique sportive offre un espace social permettant l'exercice d'un plus grand « pouvoir sur soi », selon l'expression de De Singly (2005). En particulier, certaines formes et enjeux préprofessionnels de la pratique sportive illustrent bien ces mécanismes de responsabilisation. Dans les lignes suivantes, nous montrerons qu'à l'adolescence s'acquièrent un certain nombre de représentations, d'aptitudes et de dispositions qui constituent un enjeu pour travailler ultérieurement dans le secteur sport.

Notre démonstration s'appuiera sur des entretiens biographiques menés entre 2000 et 2008 auprès de jeunes sportifs engagés dans la

* LEST-CNRS (Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail), UMR 7317, 35 avenue Jules Ferry, 13626 Aix-en-Provence.

Hubert.Amarillo@univ-amu.fr

vie professionnelle et occupant des emplois d'encadrement et de gestion de la pratique dans différentes fédérations : voile, rugby à XV, tennis, fédération omnisport.

La place centrale d'un héritage familial transmis dès l'enfance

Les adolescents ne sont pas allés frapper d'eux-mêmes à la porte des clubs. Dans la grande majorité des cas, ils y ont été emmenés par leur famille, une instance déterminante pour expliquer la place prise par la pratique sportive dans la socialisation primaire des adolescents. Les actes de responsabilisation de ces derniers héritent largement de l'histoire sportive familiale. Hériter, cela signifie porter la responsabilité d'un bien transmis par la famille, et ne pas l'altérer, en garder l'esprit. La tradition est de ces choses immatérielles que les familles doivent « *garder pour transmettre* »¹.

Si de nombreuses trajectoires répondent à ce schéma de réception de l'héritage familial, elles peuvent aussi révéler des inégalités dans la distribution de ce capital sportif, conduisant à des succès inégaux dans l'accès à l'emploi, liées aussi à l'appartenance sociale des familles.

L'héritage familial

Nos entretiens auprès d'éducateurs et d'entraîneurs ont fait ressortir qu'une forte majorité d'entre eux (vingt sur vingt-cinq) étaient issus d'une famille dont les parents ont été des pratiquants assidus – pour certains des sportifs titrés – et impliqués dans la vie associative des clubs. Cette socialisation familiale au sport a joué un rôle décisif dans l'orientation de ces salariés vers la pratique sportive (Forté, 2006) et, ensuite – même si ce projet n'était pas initialement formé – d'en faire un métier. Comme l'écrivent Faure & Fleuriel (2010), nous sommes en présence d'un « *capital sportif* », signifiant par-là que la réussite sportive ne peut se réduire aux seuls atouts corporels d'un individu, mais fait aussi appel à un capital spécifique, lié à son environnement familial et social.

La précocité de la pratique constitue un premier atout. Par exemple, dans la voile, les entraîneurs et éducateurs ont commencé très tôt à apprendre à piloter une embarcation, et l'ont fait de manière rigoureuse à travers les connaissances transmises par les parents et les moniteurs, notamment en vue de gagner des compétitions. Or, le temps nécessaire à la maîtrise d'un bateau fait de la précocité (Faure & Fleuriel, 2010) une dimension importante du capital spécifique nécessaire pour être reconnu par le monde de la compétition, puis par les employeurs.

La pratique institutionnalisée des parents en apporte un second. Elle contribue au capital sportif transmis dans la famille, en favorisant l'institutionnalisation de la pratique des enfants. Ces derniers se représenteront le sport comme une pratique avant tout encadrée, organisée, à objectif compétitif. Ils sont ici fortement inscrits dans le désir des parents, notamment des pères : « *Je pense que, ouais, y a un environnement familial. Mon père, par exemple, à partir du moment où moi j'ai commencé à jouer... enfin, lui, il a toujours été à la fois parent mais aussi parent impliqué, c'est-à-dire qu'il est actuellement vice-président du comité du rugby du M., alors qu'au début il était juste joueur de rugby, en universitaire, et puis il a mis son enfant dans un club de rugby, puis qui est venu donner un coup de main le samedi, et puis qui, après, a été secrétaire général du club, président du club, qui est passé à la ligue, le machin, le truc, enfin, je pense qu'effectivement, il y a, l'impact familial, là-dessus* » [Entraîneur, Pôle France de Voile].

Nous remarquons que cet entraîneur de voile a pourtant eu un père rugbyman, ce qui illustre le caractère indirect de la transmission du capital sportif, qui peut être transmis d'une discipline à une autre entre deux générations. Ici, ce qui a compté, c'est la place importante occupée par le sport, quel qu'il soit, dans l'histoire familiale, et le type de pratique, institutionnalisée et compétitive.

Pour cet autre salarié, chargé de développement dans un comité de rugby, l'expérience de joueur, commencée à l'adolescence, a exercé une influence d'autant plus importante qu'il occupe aujourd'hui un emploi lié à la pratique,

l'entraînement. Et il estime que pour obtenir son emploi actuel, son BEES 2 – un diplôme exigeant un niveau très élevé de pratique – a été plus décisif que son Master en STAPS².

Les lignes précédentes nous renvoient à l'opposition, soulignée par Bourdieu, entre la vision de l'école démocratique et celle de l'élite. La première valorise les élèves bons sur le papier, tandis que la seconde reconnaît d'abord le courage, la capacité à faire face à l'épreuve. Le sport moderne exprime très bien ce type d'opposition entre expérience scolaire et expérience pratique, laquelle est privilégiée. Les propos de ce salarié, socialisé dans le secteur sport dès son enfance – mais aujourd'hui aussi inscrit en Master STAPS – illustrent parfaitement ce clivage à propos de ses camarades étudiants, qui n'ont pas connu un parcours sportif fédéral comme le sien : « *les seuls, peut-être, vécus professionnels qu'ils ont [les autres étudiants], parfois, ce sont que des stages de 180 heures dans l'année, quoi, ce qui est, quelque part, un peu ridicule (...) Ils ont l'impression que, parce que ils vont sortir avec un bac plus quatre ou un bac plus cinq, euh... ils vont trouver un emploi directement à la hauteur de leur ambition. Donc, c'est marrant, c'est marrant* » [Agent de Développement, Comité Départemental de Voile].

Pour ce salarié, penser qu'une formation universitaire puisse conduire à un emploi, et que cet emploi corresponde au niveau de formation obtenu – une corrélation *a priori* logique et juste – lui paraît ridicule, et illégitime. Lui, se sent « naturellement » légitime, car il a une représentation de l'accès à l'emploi en accord avec sa position favorable dans le champ sportif. Mais, le fait qu'il ait aussi jugé nécessaire d'obtenir un diplôme universitaire témoigne de la transformation de ce champ, qui s'ouvre davantage aux connaissances scolaires (Lima & Mossé, 2010).

Pourtant, que dire, lorsque dans les années 1980, certains adolescents se sont approprié la pratique du funboard, c'est-à-dire un support nouveau, non enseigné par le monde fédéral, inconnu des parents ? Les jeunes véliplanchistes se sont-ils formés tout seuls ? Là aussi, le capital sportif joue un rôle. Certes, ces

véliplanchistes se sont formés sur le tas. Ils ont connu une pratique « fun », innovante et non institutionnalisée. Nous pourrions penser que l'héritage familial intervient peu. Mais le « fun », en exigeant de ne pas se prendre au sérieux, en se tenant à distance des institutions formelles, et en valorisant les relations du réseau de pairs, correspond bien aux valeurs d'une partie des cadres de l'après 1968 (Boltanski & Chiapello, 1999). En outre, cette pratique suppose l'intégration d'une disposition à l'innovation de support, et la détention d'une bonne expérience de la mer, nécessairement acquise sur des supports préexistants. Elle passe par une aptitude à la pratique autonome, mais rigoureuse, plus facilement acquise dans les familles disposant d'un capital sportif – mais aussi culturel – élevé, où l'expression d'un soi affranchi est plus facilement légitime que chez les familles plus populaires et/ou moins investies dans l'exercice d'une discipline sportive³.

Ces exemples nous rappellent que l'autonomisation des jeunes ne résulte pas d'un affaiblissement des appartenances et d'une émancipation de toutes les traditions. Comme le rappelle De Singly (2005), l'individu se bâtit aussi dans sa conduite avec autrui : son identité se construit fondamentalement de manière relationnelle et interactive. Les liens durablement tissés avec l'environnement familial, et la médiation de ce dernier avec les institutions sportives sont essentielles à la construction de l'adolescent sportif.

Un héritage inégalement distribué

Notre propos serait incomplet si nous omettions de parler des inégalités d'accès des anciens pratiquants au marché du travail du secteur sport. Au cours de précédents travaux (Amarillo & Mossé, 2010) nous avons souligné que sur ce marché, les « *liens forts* » (Granovetter, 1973) dominaient dans les rapports entre offreurs et demandeurs de travail. Granovetter parle de « *liens forts* », par opposition aux « *liens faibles* », pour désigner le fait que les premiers se rapportent à des relations régulières, de longue date, impliquant une connaissance approfondie entre les individus, alors que les

seconds se rapportent à des rapports occasionnels, n'entraînant qu'une connaissance superficielle des parties en présence. La prédominance et la valorisation des liens forts dans les relations sociales au sein du secteur sport tendent à favoriser les candidats qui bénéficient déjà d'une forte socialisation au monde fédéral, laquelle remonte souvent aux années de l'adolescence ou de la jeunesse. Dans ce contexte, il est peu probable qu'un président de club recrute un salarié sur la base de son CV et d'un entretien.

Ainsi, ce responsable d'un service sportif municipal déclare avec amertume avoir dû se battre, et bénéficier d'un « *concours de circonstances* » pour obtenir son emploi : « *Le poste que j'occupe à l'heure actuelle, c'est une discussion informelle sur un parking qui m'a informé qu'il y avait ouverture de poste à la ville !* »

Titulaire d'un DESS en Management du Sport – un diplôme d'ailleurs peu répandu à l'époque où il l'a obtenu – il a commencé la voile vers huit-neuf ans, a participé à des compétitions de niveau national, pour s'investir ensuite dans l'organisation privée de manifestations sportives. Son parcours d'amateur puis de travailleur révèle qu'il n'a pas conservé une disposition propre au monde fédéral, qui considère que seule la pratique sportive exercée en son sein est légitime. Malgré ses bonnes relations avec le tissu associatif local, et en dépit de ses qualités de gestionnaire, il n'appartenait pas au réseau reconnu des relations du monde local de la voile.

Plus largement, il semblerait que l'emploi du terme « mérite » ne reconnaisse que ceux dont les « talents » correspondent aux attentes des agents qui définissent les critères légitimes d'accès à un champ. Et ce type de mérite se définit ainsi de manière opposée au mérite de type démocratique, c'est-à-dire au mérite qui récompense équitablement les candidats issus d'horizons sociaux les plus divers (Duru-Bellat, 2009). Les talents compétitifs eux-mêmes ne sont pas seulement liés aux qualités physiques et techniques des athlètes, comme pourrait le laisser croire une représentation commune – l'idéologie du don – de la performance

physique, mais aux formes et espaces de socialisation qu'ils ont connus.

Une grande distance sépare donc la jeunesse qui, soutenue par sa famille, accumule les atouts pour une bonne socialisation future, et une jeunesse que les pouvoirs publics « occupent » pour prévenir différentes formes de déviance. Alors que l'on présente souvent le sport comme l'activité dominante dans les loisirs des adolescents issus de milieux populaires ou « difficiles », en réalité, très peu pratiquent réellement et sérieusement un sport (Briche, 2004). Plus précisément, la pratique sportive des jeunes est étroitement corrélée à leur milieu socioculturel. Ainsi, 84 % des lycéens « dont l'un des parents au moins est titulaire d'un diplôme du supérieur » font du sport, contre « 46 % des lycéens dont les parents n'ont aucun diplôme » (Muller, 2003, p. 3). L'environnement social et culturel familial constitue ainsi le terreau nécessaire pour que s'enclenchent les processus identitaires et motivationnels – gages de responsabilisation – qui font davantage défaut dans les milieux les moins favorisés.

Finalement, le rôle de la famille, via la pratique instituée, est un bon révélateur de la place des institutions dans la transmission des dispositions et des représentations ultérieurement utiles. Si De Singly décrit l'autonomisation comme un processus contemporain généralisé, ce dernier passe néanmoins par des instances de socialisation. Il s'agit d'une autonomisation au sein d'un cadre social préexistant dans lequel tout individu est plongé.

Le rôle des institutions du secteur sport dans la production d'aptitudes et de dispositions utiles

Si la famille est un lieu de transmission de représentations, d'aptitudes et de dispositions, elle n'en transmet qu'une partie, car une autre se forge dans le cadre des institutions qui organisent la pratique sportive. L'avènement d'un principe du sport pour tous substitue en

partie l'Etat aux familles. En France, la loi de 1963 a consacré l'investissement de l'espace sportif par l'Etat, au nom d'une politique volontariste en faveur de la jeunesse. L'idée que le sport est un moyen d'insertion sociale est donc, par exemple, une construction sociétale contingente et sujette à débat (Gasparini & Vieille Marchiset, 2008).

Le sport comme contre-école : expérience, volonté et identité spécifique

Alors que l'école obligatoire « *est le lieu par excellence de l'exercice que l'on dit gratuit et où s'acquiert une disposition distante et neutralisante à l'égard du monde social* » (Bourdieu, 1980, p. 177), la pratique du sport nous semble à la fois porteuse et investie – par les familles – de dispositions plus pratiques. On retrouve les prémisses de ce clivage dès l'exercice amateur des enfants et adolescents. Il se poursuit dans l'enseignement secondaire et supérieur, avec les doubles parcours sportifs des jeunes, comprenant, d'un côté, le système de formation de Jeunesse et Sports – plus « pratique » – et, de l'autre, le cursus universitaire en STAPS – plus « théorique ». Et ceux qui ont réussi à s'employer dans le secteur sport ont d'abord valorisé l'expérience, la connaissance pratique du monde sportif, et ce qu'il produit à titre principal : la performance.

Les lignes précédentes mettent en évidence la représentation du sport comme école de la volonté⁴, c'est-à-dire une instance de transmission d'un capital culturel qui lui est plus spécifique que dans d'autres espaces éducatifs extra-scolaires (arts plastiques, musique, etc.). Cette volonté prend valeur sur un plan professionnel. Ainsi, ce salarié décrit ses premières années de bénévolat dans un club d'athlétisme comme une période passionnée, ponctuée de nombreuses initiatives. Il est finalement embauché sur la base de qualités bénévoles, vérifiées sur le tas : « *C'est vrai que j'aimais transmettre, j'ai fait du bénévolat à un moment donné ; j'allais donner un coup de main, j'allais encadrer les enfants. Et puis j'étais sain dans ce que je faisais, j'y ai cru. J'ai été moniteur à un moment donné, j'avais pas grand-chose comme diplôme, mais je courais, je*

donnais un coup de main aux autres entraîneurs [...] Et du coup, après, on m'a dit : tu fais du bon boulot, tu as un état d'esprit qui convient, allez, on te donne ta chance, prend le poste de Directeur des centres sportifs. J'ai dit, ben, OK, et puis, ça a marché, et j'y ai cru, pareil, avec un état d'esprit, etc. » [Agent de développement, BEES 2, Club Omnisport].

Plus largement, pour les jeunes sportifs, l'école du sport offre un précieux moyen pour renforcer leur « *identité statutaire* » (De Singly, 2005), c'est-à-dire l'ensemble des appartenances et des statuts qui les définissent. Les titres sportifs (performances, récompenses), l'identité de sportif (âge, catégorie de pratiquant et type de pratique), ou encore l'appartenance à un club, à une équipe, etc., sont autant de possibilités de (re)définir leur identité – et ce, d'autant plus que la socialisation familiale ou scolaire aura pu plus ou moins échoué à la définir positivement.

Une disposition moins directement visible : l'acceptation de conditions de rémunération et de travail défavorables

Il nous est apparu que les salariés précocement socialisés comme amateurs dans le sport fédéral acceptaient plus facilement les désagréments de leur emploi actuel : faible rémunération, heures de travail non rémunérées.

Ce directeur technique d'un club de voile (quatre salariés permanents) a longtemps travaillé bénévolement pour concevoir et mettre en œuvre son projet de création de club : « (...) *pendant un an et demi, j'ai donc créé la structure et je me suis retrouvé président de la structure. Donc, pendant un an et demi, j'ai fait du bénévolat, sur le terrain, en tant que président, le temps de créer mon emploi* ».

L'engagement bénévole a été « *super crevant* », le volume de travail élevé, touchant « *tous les domaines* » professionnels : « [J'ai travaillé] *dans tous les domaines, ce qui a été super enrichissant, aussi, super crevant mais super enrichissant, où là, (...) on est dans le vif du sujet, c'est-à-dire qu'on va rentrer complètement dans tout ce qui est institutionnel, dans tout ce qui est relationnel, aussi, que ce soit avec des professeurs, avec des parents,*

avec... des ados, des enfants, euh, dans de la ressource humaine, parce qu'on travaille pas seul, et qu'il y a d'autres moniteurs, donc, plus l'administratif, forcément, qui est indispensable ».

« [La structure], on l'a fait naître, elle a réussi à naître, on la fait vivre, donc, avec une toute petite échelle au niveau du fonctionnement. Sur l'eau, on avait peu de groupes, on a essayé, petit à petit, d'étudier que ce soient des plans financiers, ou, tout ce qui va tourner autour de ça, d'achat de matériel et d'amortissement, pour pouvoir à un moment, se salarier. Donc c'est pour ça qu'au bout d'un an et demi, j'ai quitté la présidence, parce qu'on peut pas être Président et salarié, pour devenir chef de base à l'époque ».

Or, accepter de travailler dur et gratuitement pendant un an et demi, suppose de réunir plusieurs conditions : il faut d'abord une représentation positive du travail bénévole, qui ne doit pas être considéré comme une activité inutile ou incertaine, mais porteuse d'un résultat futur, l'emploi salarié. Il faut ensuite une forte acculturation à ce type de travail, et non à un emploi « classique », tourné vers une rémunération immédiate et organisé de manière formelle par un employeur identifiable. Or, le sport fédéral, secteur associatif qui emploie le plus intensément le travail bénévole, favorise l'acceptation de cette forme de travail.

Ensuite, même bénévole, ce travail doit aussi être qualifié. Seule une personne qualifiée, dotée à la fois d'une longue expérience technique de la voile, et d'une connaissance de l'encadrement de la pratique, peut espérer se lancer avec succès dans une telle entreprise. Mais, parler de qualification, c'est parler d'aptitudes acquises, d'un apprentissage prolongé de la voile et de ses institutions (Cf. Pelletier, 2010). Ceci corrobore l'idée que les pratiques adolescentes sont porteuses d'enjeux qui les dépassent.

Enfin, les activités sportives sont un lieu privilégié du don de soi, comme en témoignent les activités de sauvetage, ou celles tournées vers les publics handicapés. Dans ce cas de figure, l'adolescent est conduit à se prendre

sérieusement en charge, car il a aussi la responsabilité des autres. Chez cet agent de développement d'un comité départemental handisport (Licence STAPS), la disposition à aider l'autre s'est formée au cours de l'adolescence : *« Je suis, moi, sauveteur en mer depuis quinze ans⁵. Le BNSSA⁶, je l'ai eu, j'avais 18 ans. J'ai toujours eu besoin d'aider les autres, de me sentir utile ».*

Sa disposition au dévouement est réinvestie plus tard au plan professionnel à travers sa détermination à créer un comité sportif handisport dans un département rural où tout reste à faire. Ce dévouement lui permet aussi de passer par-dessus le caractère parfois rebutant d'une activité destinée aux publics handicapés. Ainsi, la plupart des étudiants en STAPS délaissent la filière handisport dans leurs choix universitaires initiaux, tandis que ce salarié a voulu suivre cette formation dès le départ : *« Les étudiants, ils choisissent pas en premier lieu cette option [handisport]. Mais ils s'y intéressent par la suite ».*

Le sport comme moyen de rattrapage social

La place occupée par la pratique sportive dans la socialisation initiale revêt une importance plus grande encore pour ceux qui ont connu un échec scolaire, et n'ont pas pu acquérir la formation et les titres qui leur permettraient d'accéder à des emplois qualifiés. Nous avons ainsi remarqué que pour plusieurs des salariés interrogés, le parcours sportif a été un moyen de compenser les défaillances scolaires, contribuant à mettre davantage en avant leurs qualités personnelles que les titres acquis.

Ainsi, ce directeur technique, cadre salarié du club de handball cité plus haut, a commencé à jouer à ce sport en milieu scolaire à l'âge de douze ans. Son professeur d'EPS, par ailleurs entraîneur dans un club, détecte à l'époque ses qualités de joueur. Ce directeur n'est pas l'« héritier » d'un capital sportif, il ne joue pas pour obéir à la volonté de son entourage familial, mais parce qu'il possède un talent propre, et que cela lui plaît : *« Et comme j'avais quelques capacités, il [le professeur d'EPS] m'a fait essayer en club. Cela m'a plu ».*

Titulaire d'un baccalauréat professionnel, il acquiert sa formation sportive essentiellement dans le circuit fédéral (il obtient les six niveaux d'entraîneur) et passe finalement le BEES 1 de handball. Or, ce cas d'un enfant de milieu populaire, d'abord détecté en milieu scolaire, constitue une exception dans notre échantillon de salariés du secteur sport.

Autre exemple, déjà cité, d'un directeur technique d'un club de voile, classé cadre lui aussi. Sorti du système scolaire en classe de première, ses parents, eux-mêmes pratiquants, l'informent qu'il est possible de suivre un cursus de formation dans le sport, et donc de « rattraper » par cette filière l'échec vécu dans l'enseignement général. Cette aide lui paraît d'autant plus précieuse que, à l'adolescence, il se situe dans une période d'incertitude et de « recherche » d'une voie professionnelle à suivre : « *Et puis, mes parents m'ont aidé aussi à bifurquer, en me disant : voilà, il y a des métiers du sport, il y a des diplômés qui sont soit fédéraux, soit nationaux* ».

Chez ces jeunes, la pratique sportive est plus cruciale que pour ceux qui ont connu un meilleur parcours scolaire, car elle représente un des rares débouchés professionnels valorisants. Pour eux, la dimension ludique de cette pratique devient accessoire, et le sport contribue à les engager, à les situer socialement – ici, dans une préprofessionnalisation – loin de l'image d'un adolescent égaré dans un « no man's land social ».

Amateurisme et préparation à l'exercice professionnel

Nos observations de terrain conduisent finalement à réviser la notion d'amateur, parce que ce statut recouvre un moment de construction et d'incorporation de l'habitus, et que cet habitus n'est pas neutre, car il participera à la reproduction, sinon de l'appartenance sociale de l'individu, du moins du groupe professionnel dans lequel il entrera.

Cette idée n'est pas tout à fait nouvelle. Des travaux tendent à montrer que l'amateurisme sportif, qui se déroule généralement aux temps de l'adolescence, serait le préalable souvent

nécessaire à une pratique professionnelle (Chevalier & Dussart, 2002). En outre, le sport n'est pas le seul domaine concerné, puisqu'un constat similaire a été fait dans le cas d'une discipline artistique comme la musique (Lima & Mossé, 2010). Au fond, nombre de pratiques amateurs auraient un contenu préprofessionnel.

Conclusion

De nombreux auteurs ont démontré que l'adolescence était le temps de pratiques et d'apprentissages (sport, arts) ayant des répercussions ultérieures significatives, notamment sur le plan professionnel. Plus que sur l'existence d'enjeux préprofessionnels précoces, nous avons mis en évidence, dans ce texte, quelques-unes de leurs formes dans le secteur sport.

Nous avons d'abord insisté sur le capital sportif, un héritage familial dont les adolescents portent alors la responsabilité de la transmission au travers de leur propre pratique. Ensuite, la précocité de cette dernière et son exercice rigoureux au sein des organisations fédérales offrent des atouts pour entrer ultérieurement dans le secteur sport. Des parents compétiteurs et impliqués dans la vie des clubs sont souvent la clé de cette forme de pratique. D'autres dispositions, telles que la volonté, le courage et la capacité à faire face à l'épreuve, sont autant de qualités acquises dans le champ sportif, et qu'il exige, en retour, pour y travailler, discréditant au passage les savoirs scolaires. L'engagement, quant à lui, est une disposition revêtant une grande valeur professionnelle dans un monde associatif, largement fondé sur le bénévolat, même en situation de travail salarié.

Ces enjeux préprofessionnels participent à la construction de la figure d'un adolescent qui se responsabilise. A travers l'acquisition d'une culture (du résultat, de la performance, du classement, du courage et du don de soi), et l'appropriation de connaissances et de savoir-faire (sur le monde fédéral, la pratique d'une

discipline, le rapport à soi et à autrui), les adolescents trouvent un appui pour construire une part de leur identité. Cette autonomisation constitue un enjeu pour acquérir les qualités personnelles donnant accès au secteur sport. Plus largement, le sport se présente comme un espace social permettant aux adolescents l'exercice d'un plus grand « *pouvoir sur soi* ».

Mais, cette autonomisation, dès lors qu'on l'observe de plus près dans le secteur sport, n'est pas exempte de paradoxes. Ainsi, la socialisation aux valeurs affirmées dans ce secteur encourage une acculturation à des modalités d'emploi atypiques. Comment ne pas voir dans cette acculturation un consentement à des conditions d'emploi dérogatoires aux normes collectivement reconnues (temps et conditions de travail) ? Comment ne pas voir que l'engagement, lorsqu'il repousse les limites de normes sociales plus largement établies, peut justement rendre les êtres moins raisonnables, et leur jugement dépendant d'un proche environnement social qui, finalement, en altère la lucidité ?

Enfin, l'approche de De Singly nous parle peu de l'inégalité des conditions d'accès à l'individuation. Elle ignore le fait qu'une éducation à l'autonomie a plus de chances de se rencontrer dans les classes les plus éduquées et, parmi elles, dans les fractions de classe où prévaut une conception pédagogique à la fois libérale et responsable. Ceci nous rappelle que la possibilité de s'autonomiser dans un espace social – ici, le sport – repose d'abord sur l'incorporation des dispositions minimales permettant de le faire.

Notes

1 Cf. Godelier (2007, p. 67). Nous transposons à des idées et à des pratiques les mots que Godelier appliquait à des objets matériels.

2 BEES 2 : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du second degré. Délivré par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, il s'agit d'un diplôme professionnel

homologué au niveau II de formation. STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, filière universitaire de formation.

3 Cf. Pociello et *al.* (1981), sur les rapports entre sports et appartenance sociale.

4 C'est une école fidèle au « *culte de la performance* », lequel s'est amplifié à partir des années 1980 dans les pays développés à économie de marché (Ehrenberg, 1991).

5 Il a 31 ans au moment de l'enquête.

6 BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. Délivré par le Ministère de l'Intérieur, il permet d'exercer un emploi de sauveteur aquatique.

Références

Amarillo, H. & Mossé P. (2010). Heurs et malheurs des « liens forts » : l'intermédiation de l'emploi des cadres dans le secteur sport. In L. Lima & P. Mossé (dir.), *Le sport comme métier ? Les STAPS des études à l'emploi* (pp. 117-134). Toulouse : Octarès.

Boltanski, L. & Chiapello, E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.

Bourdieu, P. (1980). *Questions de sociologie*. Paris : Editions de Minuit.

Briche, C. (2004). Les adolescents marginalisés face au sport. *Agora débats/jeunesse*, 37, 60-73.

Chevalier, V. & Dussart, B (2002). De l'amateur au professionnel : le cas des pratiquants de l'équitation. *L'Année sociologique*, 52, 451-468.

De Singly, F. (2005). *L'individualisme est un humanisme*. La Tour d'Aigues : L'Aube.

De Singly F. (2010). Jeunesse et pouvoir sur soi. *Agora débats/jeunesse*, 56, 3, 25-33.

Duru-Bellat, M. (2009). *Le mérite contre la justice*. Paris : Presses de Sciences Po, Coll. « Nouveaux Débats ».

Ehrenberg, A. (1991). *Le culte de la performance*. Paris : Calmann-Lévy.

Faure, J.-M. & Fleuriet, S. (2010). *Excellences sportives. Economie d'un capital spécifique*. Bellecombe-en-Bauges : Editions du Croquant.

Forté, L. (2006). Fondements sociaux de l'engagement sportif chez les jeunes athlètes de haut niveau. *Science et Motricité*, 59, 3, 55-67.

Gasparini, W. & Vieille Marchiset, G. (2008). *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*. Paris : Presses Universitaires de France, Coll. « Pratiques physiques et Société ».

Godelier, M. (2007). *Au fondement des sociétés humaines*. Paris : Albin Michel.

Granovetter, M. (1973). The Strength of Weak Ties. *American Journal of Sociology*, 78, 1360-1380.

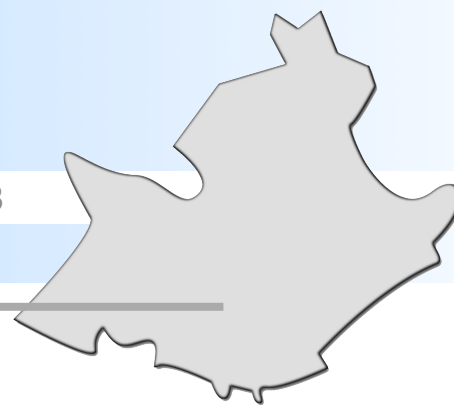
Lima, L. & Mossé, P. (dir.) (2010). *Le sport comme métier ? Les STAPS des études à l'emploi*. Toulouse : Octarès.

Muller, L. (2003). La pratique sportive des jeunes dépend avant tout de leur milieu socioculturel. *INSEE Première*, 932, novembre.

Faire Savoirs

n° 10 - décembre 2013

Sciences humaines et sociales en région PACA



Les Nouveaux Horizons de la Culture

Coordination : André Donzel

Julie Humeau

*Les Tibétains exilés en Inde :
dynamique des réseaux
d'entraide et transformation du
don bouddhique tibétain*

Hubert Amarillo

*La pré-socialisation aux enjeux
de l'emploi dans le sport : une
responsabilisation du temps de
l'adolescence*

Christophe Demarque

*Perspective temporelle future et
communication engageante : une
approche psychosociale du
rapport au futur dans le domaine
de l'environnement*

Jacques Guilhaumou

*Les sociétés méditerranéennes face
au risque. Représentations. Edité par
Bernard Cousin, Institut Français
d'archéologie orientale, Le Caire,
2011*